

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2020

Le 3 Juillet 2020, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de MONTSEGUR s'est réuni en mairie à huis clos, en raison du contexte sanitaire, sous la présidence de Nicolas DIGOUDÉ, Maire.

Présents: Geneviève ALBOUY, Camille ARGIRAKIS, Séverine BONNET, Nicolas DIGOUDÉ, Jérôme LAGARDE, Charlie OLIVIER, Lionel SÉGUÉLA, Didier TRÉMOLIÈRES.
Présent en visioconférence : Sébastien MOUNIÉ (procuration donnée à Nicolas DIGOUDÉ).

Absents: Bernard ALLIEU (excusé, procuration donnée à Lionel SÉGUÉLA) et Cyrille DELMAS (excusé).

Date de la convocation: le 30 Juin 2020

Secrétaires de séance: Camille ARGIRAKIS et Sébastien MOUNIÉ

I- APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL PRÉCÉDENT

En l'absence d'observations, le compte-rendu du Conseil Municipal précédent est approuvé à l'unanimité.

II – DÉLIBÉRATIONS

Monsieur le Maire présente les délibérations suivantes :

1- Délibération concernant l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019.

Le contrôle des rapprochements entre les comptes administratifs de gestion et l'affectation des résultats nécessitant encore certaines vérifications, le Conseil décide, sur proposition du Maire, de renvoyer cette délibération au prochain Conseil Municipal, dont la date est fixée au 10 Juillet 2020.

Vote : 8 présents, 10 votants, 10 voix pour. Délibération reportée à l'unanimité.

2- Délibération visant à voter les taux des taxes locales 2020.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur l'évolution des taxes locales (taxe d'habitation, foncier bâti et foncier non bâti) afin d'élaborer le budget primitif.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter le produit attendu.

Les taux applicables en 2020 seront donc les mêmes qu'en 2019.

Vote : 8 présents, 10 votants, 10 voix pour. Délibération adoptée à l'unanimité.

La présente délibération annule et remplace celle du 31 mars 2019 n°08-19.

3- Délibération concernant le recrutement d'un agent contractuel pour le poste de comptable.

Sur la demande du Conseil, cette délibération est renvoyée au prochain Conseil Municipal, fixé au 10 Juillet 2020 afin d'avoir des précisions réglementaires sur les contrats d'embauche.

Vote : 8 présents, 10 votants, 9 pour, 1 abstention. Report de la délibération accepté.

4- Délibération sur une modification statutaire relative à la mise en place d'un service accueil jeunesse par la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'OLMES (CCPO).

Monsieur le Maire rappelle :

- L'arrêté préfectoral du 11 juin 2018 relatif aux statuts de la CCPO dans son § 4.2 : Compétences optionnelles pour la conduite d'actions d'intérêts communautaires - § Action sociale d'intérêt communautaire exercée par le Centre Intercommunal d'Action Sociale
- La délibération N° 09/2020 du conseil communautaire du 4 février 2020 relative à la modification des statuts de la CCPO – Mise en place d'un service « Accueil Jeunesse – Famille »
- La délibération N°79/2015 relative à la modification statutaire en complétant la compétence sociale d'intérêt communautaire par la mise en place d'un Point Accueil Écoute Jeune (PAEJ)
- La délibération N° 10/2020 relative à la modification statutaire : « Mise en place d'un service Accueil Jeunesse/Famille ».

Le Maire précise que l'actuel Point d'Écoute Accueil Jeune n'est plus en mesure de répondre aux besoins et attentes des publics concernés, dans un contexte territorial de fragilité sociale. La création d'un nouveau service, nommé « Accueil Jeunesse-Famille », en lieu et place du PAEJ, aurait donc principalement vocation à :

- Favoriser l'accès aux droits
- Prévenir la délinquance et la récidive
- Soutenir la fonction parentale et lutter contre les violences intra-familiales
- Prévenir le décrochage scolaire
- Permettre un meilleur accès au sport, à la culture, aux loisirs
- Endiguer les dérives sectaires ou radicales

Le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur cette modification statutaire de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'OLMES, permettant le remplacement de l'actuel PAEJ par un point d'Accueil Jeunesse-Famille.

Vote : 8 présents, 10 votants, 9 pour, 1 abstention. Délibération adoptée.

5- Délibération concernant la participation bénévole d'un usager à une mission de service public (assurance).

Le Maire informe le Conseil Municipal que la commune peut bénéficier, dans certaines circonstances, de la collaboration bénévole de certaines personnes pour l'exécution de missions de service public.

M. Didier GAILLARD, en qualité de bénévole, apportera son aide au graissage et à l'entretien courant du parc de véhicules, de leurs accessoires et petits outillages.

Vote : 8 présents, 10 votants, 9 voix pour, 1 abstention. Délibération adoptée.

Le Conseil Municipal autorise M. GAILLARD à des actions de bénévolat dans le cadre des travaux énoncés ci-dessus. Par cette délibération, le contrat d'assurance protège l'usager.

6- Délibération portant sur la circulation des véhicules dans le village et la pose de deux panneaux d'interdiction sur la RD9-409

Monsieur le Maire rappelle la mise en place annuelle depuis 2009 de panneaux « SENS INTERDIT » avec des planches « SAUF RIVERAINS » durant les mois de juillet et août, afin de limiter l'afflux de véhicules dans un cœur de village aux rues étroites et peu pourvues en places de stationnement.

Le Conseil Municipal propose d'étendre cette signalisation du 1er Juin au 30 Septembre de chaque année, afin d'assurer la sécurité des piétons et limiter la circulation dans les rues principales, en invitant les visiteurs à utiliser les parkings existants.

Vote : 8 présents, 10 votants, 10 voix pour. Délibération adoptée à l'unanimité.

III – QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire soulève différentes questions :

1- Le plan d'urgence des collectivités territoriales.

A l'échelle nationale, les communes en difficulté pourraient bénéficier d'une compensation de la perte financière liée à la crise sanitaire (environ 60% de perte pour MONTSEGUR).

Le Maire déclare avoir également sollicité la Région pour deux aides dites «L'OCCAL».

1. Un emprunt à taux zéro remboursable au bout de 18 mois sur une période de 2 ans.
2. Une subvention pour le remboursement des frais engagés dans le cadre du protocole sanitaire Covid-19.

Le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal l'engagement pris par le Gouvernement pour venir en aide aux collectivités dans le cadre des pertes financières causées par la crise sanitaire.

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une demande d'aide financière auprès du Département est également en cours.

2-L'exploitation des chablis du SARRAT DE LA GALINE.

Le Maire informe le Conseil Municipal de la présence de chablis sur les parcelles du SARRAT DE LA GALINE (pins tombés durant la dernière tempête). Après consultation d'un agent de l'ONF, il n'existerait pas de restrictions quant à l'exploitation de ces chablis. Deux entreprises ont été sollicitées afin de présenter une offre qui devra tenir compte de certaines contraintes (passage à demi-charge des camions sur le pont du TAULAT, circulation des grumiers avant 9h). Plusieurs qualités de bois pourraient être exploitées BOIS ENERGIE, BILLON PALETTE et BILLON CAISSE. A ce stade, seuls les chablis seront exploités.

3-Compte-rendu des rendez-vous pris depuis le dernier Conseil Municipal:

– Avec la Sous-Préfecture :

Le Maire et le Premier Adjoint ont rencontré Madame la Sous-Préfète pour évoquer différents dossiers :

- la baisse de la fréquentation touristique causée par la COVID 19 et ses conséquences financières
- le projet MONTSEGUR 2020
- le pylône ATC France
- le pastoralisme

- Avec la DDT :

Le Maire et le Premier Adjoint ont rencontré Madame RÉVEILLÉ, adjointe au Service Économie Agricole, afin d'évoquer les dossiers suivants ;

- le pastoralisme
- l'AFP

- Avec GROUPAMA ASSURANCES :

L'ensemble des contrats ont été vérifiés dans le détail. Deux modifications seront apportées :

- l'épareuse et l'étrave à neige du tracteur RENAULT seront désormais couvertes par une assurance, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent.
 - le tracteur RENAULT sera désormais assuré au tiers au vu de l'ancienneté du véhicule.
- Ces deux modifications auront un surcoût d'environ 40 euros par an.

- Avec l'avocate de la commune :

Le Maire informe qu'au vu des indications et de l'analyse de l'avocate, il n'est pas utile que la commune dépose de nouveaux mémoires auprès du Tribunal administratif dans l'affaire opposant la collectivité et Monsieur BOUYCHOU.

4-Mise en place d'un pylône par ATC France.

Le Maire informe le Conseil Municipal que la Préfecture pilote le dossier ATC et qu'elle considère qu'aucun des sites proposés pour la mise en place d'un pylône par ATC n'est acceptable. Le nouveau pylône recevant les quatre opérateurs serait donc installé sur le site existant.

5-Participation à l'achat d'un coffre de sécurité pour la Réserve Naturelle Régionale.

La RNR a sollicité la Mairie pour participer à l'achat d'un coffre de sécurité où stocker leur matériel, d'un montant de 430,80 euros TTC. Cette participation ne faisant pas l'unanimité des avis du Conseil Municipal, d'autres devis vont être demandés. Cette participation fera l'objet d'une délibération.

6-Proposition de partenariat avec la société « Sortir les Kids ».

Cette société promeut des sorties pour les jeunes et leur famille. Elle souhaite promouvoir gratuitement le site de MONTSÉGUR en le faisant figurer dans ses publications : site internet, applications, page Facebook et Instagram. Cette proposition de partenariat fera l'objet d'une réflexion au sein des commissions.

IV – TOUR DE TABLE

-Mme Séverine BONNET informe le Conseil Municipal que le Comité des Fêtes n'est plus en activité et évoque l'appel à volontariat effectué auprès de différentes personnes du village.

-Mme Geneviève ALBOUY rappelle la venue à MONTSÉGUR le 8 Juillet 2020 après-midi d'une délégation de l'UNESCO sous l'égide de Mme Anaïs MONROZIER. La matinée sera dévolue à la préparation de cette rencontre, en présence des acteurs du territoire (CCPO et RNR).

- Clôture du Conseil Municipal à 23h30.

**Le Maire,
Nicolas DIGOUDÉ**

